

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente-et-un janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2020

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjoints au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN, Conseillers délégués, Serge GUNST, Marie-Paule DELOFFRE, Katherine MATTON, Marie-Claude LEPEZ, Vincent DESIR, Corinne COUPPEZ, Julien TROUILLIEZ, Christian BINOIT Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Bertrand LAPOUILLE, Catherine GERARD

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2019

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13/12/2019 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

En avant-propos, Monsieur le Maire remercie les membres présents et se dit d'être heureux d'avoir été maire avec cette équipe au complet sans oublier celles d'avant, globalement fier du bon travail réalisé pour la commune, prenant plaisir à travailler en équipes, fier de voir chacun prendre sa place, en se souvenant de tous les bons moments passés dans les manifestations et aussi les réalisations communales.

FINANCES

1) SITUATION FINANCIERE PREVISIONNELLE

Monsieur le Maire et Monsieur Paul DUBRAY présentent à l'assemblée la situation financière arrêtée au 31/12/2020 pour laquelle un excédent de fonctionnement d'environ 227 876 € devrait être dégagé.

Monsieur le Maire précise qu'il faut apprécier ce résultat généré contribué par l'effort de tous, apprécié aussi le travail durant toutes ces années qui fait que les conseillers municipaux sortants ne partent pas avec la caisse « vide ».

Néanmoins malgré des résultats positifs, c'est un peu plus compliqué en terme de trésorerie.

Merci à ceux qui travaillent quotidiennement.

2) TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux en régie qui ont été fait pour environ 25 000 € (fournitures et main d'œuvre) par les services techniques et qui peuvent basculer en investissement.

Il est à souligner le travail remarquable des agents des services techniques et Monsieur le Maire demande à Monsieur GOUVION, de les remercier au nom du conseil municipal.

3) **PRET RELAIS DE 150 000 EUROS - CREDIT AGRICOLE :**

2020.01.01

Le Conseil Municipal de Solre-Le-Château, à l'unanimité, après consultation des différents organismes financiers :

DECIDE :

Article 1er :

De souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord, un prêt relai de 150 000 € sur 2 ans, à taux fixe de 0.47 %, remboursement trimestriel des intérêts, possibilité de remboursement anticipé du capital sans frais.

Article 2 :

Monsieur LETY Philippe, Maire de la Commune est autorisé à signer le prêt relai.

SUBVENTIONS

Après avoir fait lecture des différents courriers, et après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de** ne donner malheureusement aucune suite favorable à l'Amical du Don du Sang d'Avesnes sur Helpe (tout en regrettant que la collecte ne soit pas organisée sur la commune), au CLIC de l'Avesnois et à l'Association Française des Sclérosés en Plaques.

PERSONNEL

1) DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

2020.01.02

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir exercer les missions d'Adjoint technique à l'école maternelle ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

La création à compter du 13/03/2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 13/03/2020 au 03/07/2020 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

2) SITUATION DES CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire fait un point sur la situation des contrats aidés actuels, de leur renouvellement et de la formation obligatoire mise en place dès la signature du contrat.

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

2020.01.03

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 55 % pour le Nord.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de vingt heures par semaine, la durée du contrat est de douze mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 8 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes :
 - Agent d'entretien des locaux communaux
 - Agent périscolaire (garderie et surveillance du restaurant scolaire)
 - Agent 1 aide cuisinier et entretien des locaux
 - Agent 2 aide cuisinier et entretien des locaux
 - Agent des espaces urbains
 - Assistante 1 auprès des enfants de l'école maternelle
 - Assistante 2 auprès des enfants de l'école maternelle
 - Assistante auprès des enfants et entretien des locaux école primaire et bâtiment football.
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et les salariés et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de créer 8 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions reprises ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

REAMENAGEMENT DES HORAIRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Pour faire suite au départ d'un agent et d'un congé maternité d'un autre agent, Monsieur le Maire informe l'assemblée du réaménagement, en interne, des horaires des services administratifs et qui n'aura donc aucune conséquence pour la population.

REPARTITION ET UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020

2020.01.04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la répartition et l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police - répartition 2019, la commune peut solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre de l'axe 2, maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et la sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers, mise en sécurité des déplacements sur les trottoirs ou abords des établissements scolaires par la mise en place de mobilier urbains (barrières).

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Considérant que l'aménagement de barrières aux abords des écoles, est indispensable pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route :

- **S'ENGAGE A EFFECTUER LES TRAVAUX**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental Général et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

ACHAT IMMEUBLE 25 RUE LEO LAGRANGE

2020.01.05

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment, 25 Rue Léo Lagrange, appartenant à M DELFOLIE est dans un état déplorable.

Dans le cadre du nettoyage et de l'évacuation de gravats du terrain de la commune jouxtant celui de Monsieur DELFOLIE, et dans le projet d'aménagement d'un parking pour les riverains de la Rue Léo Lagrange, il est nécessaire de démonter une partie du mur. La maison ou ce qu'il en reste de Monsieur DELFOLIE est fissurée et l'enlèvement du mur communal est trop dangereux pour la sécurité des personnes.

En ce sens, Monsieur GOUVION a rencontré Monsieur DELFOLIE qui est d'accord pour donner à la commune, pour l'euro symbolique l'immeuble sis 25 Rue Léo Lagrange, à charge ensuite à la commune de sécuriser le bâtiment. Monsieur DELFOLIE s'est rapproché de son notaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Est favorable à l'achat de l'immeuble sis 25, Rue Léo Lagrange, appartenant à Monsieur DELFOLIE, pour l'euro symbolique,
- Décide de réaliser les travaux de sécurisation ou démolition du bâtiment pour mettre fin au péril.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 23, Rue de Liessies appartenant à Monsieur LESPILETTE
- L'immeuble sis Rue de Trélon appartenant à Messieurs LIENARD
- L'immeuble sis Hameau de l'Epine appartenant aux consorts LIENARD

INFORMATIQUE ECOLE

2020.01.06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré, avec Madame MAREUX, Madame DECALUWE, Directrice de l'école primaire sur l'informatique de l'école.

L'école, du fait de l'acquisition des tablettes numériques utilise moins la classe informatique.

Le conseil municipal avait décidé l'achat de 5 ordinateurs par an sur 3 ans, mais avec l'achat des tablettes, la dernière tranche n'a pas été réalisée.

L'état des lieux du parc informatique dénombre 8 postes encore valables (4 anciens et 4 plus récents).

L'école maternelle veut continuer à avoir accès à l'informatique, et la commune veut que l'école maternelle continue d'aller en salle informatique située à l'école primaire.

L'achat de 5 postes supplémentaires pour environ 2 500 € serait suffisant pour l'ensemble des élèves des écoles primaire et maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à l'achat de 5 postes informatiques pour environ 2 500 € et qui sera inscrit au budget 2020.

REMBOURSEMENT RESERVATION SALLE DES FETES G KORS

2020.01.07

Monsieur Le Maire informe que Monsieur CALAYA avait réglé la totalité de la location de la salle des fêtes du 04/07/2020.

Au vu de l'annulation du mariage, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De procéder au remboursement du solde de 350 € pour non utilisation de la salle.
- De procéder dans un deuxième temps au remboursement de l'acompte de 300 € si la salle venait à être relouée le 04/07/2020.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires au dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DU NORD POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT

2020.01.08

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg59.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg59,
- **APPROUVE** le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du Cdg59,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Le Maire

ACHAT IMMEUBLE RUE DE BEAUMONT

2020.01.09

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nouvelle circulation des autocars suite à la nouvelle circulation mise en place aux écoles, Rue de Clairfayts.

Dans le cadre d'un futur aménagement de l'intersection du RD 962, Rue de Beaumont avec la Voie Communale Rue du Quartier, afin de faciliter la giration des autocars, Monsieur le Maire et Monsieur GOUVION ont rencontré Monsieur DEVOS qui est d'accord pour donner à la commune, pour l'euro symbolique une surface d'environ 50 m² sur la parcelle B 319 Rue de Beaumont.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Est favorable à l'achat de l'immeuble B 319, sis Rue de Beaumont, appartenant à Monsieur DEVOS, pour l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

CONVENTION CAF GARDERIE

Monsieur le Maire ET Madame MAREAUX informe le conseil municipal de la réunion avec Madame CAZE sur le terme au 31/12/2019 de la convention CAF avec l'organisation de la garderie. Différents tarifs avaient mis en place pour bénéficier du financement CAF.

Pour renouveler cette convention, 2 conditions nécessaires, l'agrément Jeunesse et Sports avec validation de la PMI pour les enfants de moins de 6 ans et le diplôme qualifiant du directeur. Madame LARZILLIERE étant partie, l'animatrice en charge de la garderie a un diplôme belge non reconnu par Jeunesse et Sports. La formation au BAFA n'a pu se faire en octobre faute de participants, et devrait donc se faire pendant les vacances de février.

En commun accord avec Madame CAZE de la CAF, il est décidé de suspendre le renouvellement de l'agrément Jeunesse et Sports et de la convention CAF, le temps nécessaire pour être conforme au niveau de l'encadrement. Il est bien entendu que la garderie peut continuer à accueillir les enfants.

BASE DE LOISIRS – AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS

Le comité de pilotage a eu son dernier RDV avec l'architecte sur la finalisation de l'aire d'accueil des camping-cars.

Officiellement, l'aire n'est plus gratuite.

Les derniers panneaux signalétiques du chemin piétonnier devraient arriver prochainement.

Une commande de fruitiers et de haies a été commandée au PNRA dans le cadre « Plantons le Décor ».

Après le démontage de l'ancien bâtiment football, la borne bancaire devra être tournée d'1/4 de tour et les services techniques procéderont à l'installation de la nouvelle clôture.

Une visite aura lieu prochainement avec Madame BOVAY, référente territoriale du Département.

RECENSEMENT POPULATION LEGALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouveaux chiffres relatif à la population légale tels qu'ils ressortent du recensement de la population (actualisés tous les ans) et valable à compter du 01/01/2020, soit une population totale de 1 834.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points débattus lors de la réunion communautaire du 17 décembre 2019 :

- Economie et emploi
 - Infrastructures d'accueil, Compte-rendu d'activités 2018 de la concession d'aménagement (zones d'activités)
- Environnement
 - Déchets ménagers : Marché de fournitures de bacs roulants
 - Maintien du bocage : inscription dans la politique « La nature en chemins » du Conseil Régional
- Services à la population
 - Sports et Loisirs : politique de développement des équipements sportifs de proximité
 - Culture : Chœur de l'Avesnois, demande de subvention au Conseil Régional
 - Soutien aux associations : subvention à Canal FM
- Services généraux
 - Dossiers budgétaires : décisions budgétaires modificatives, budget principal, décisions budgétaires modificatives du budget annexe OTI, autorisations d'engager des dépenses d'investissement en 2020
 - Fonctionnement de la communauté de communes : marché de fournitures des tickets restaurants
- Questions diverses

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- Lecture des remerciements de Monsieur et Madame BULLIARD pour la délicate attention de Noël.
- Monsieur Vincent DESIR informe l'assemblée que le tracé du 03/10/2020 du Rallye Charlemagne est bordé. Sébastien LOEB devrait être présent comme pilote. La commune a été positionnée sur cet événement avec comme projet un parc dédicace sur la Place Verte avec restauration et buvette. Le tracé ne devrait pas trop impacter la commune laissant libre la circulation et l'accès au commerce. Il y aurait un passage le matin et 1 l'après-midi. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cette édition 2020 qui est une belle opportunité pour la ville.
- Suivi des loyers : Monsieur le Maire précise que dans l'ensemble, le paiement des loyers est à jour, il faut cependant rester vigilant.
- Effectifs
 - o Restaurant scolaire

	novembre	décembre
▪ Primaire	78.57	75.67
▪ Maternelle	27.26	23.91

 - o Garderie

▪ Primaire	13.20	12.35
▪ Maternelle	3.06	3.00

Fait en séance les jour mois et an susdits

Le Maire,

Philippe LETY